

DISPOSITIF DE SUIVI ET PARCOURS DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

1. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE SUIVI DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

Les enquêtes d'insertion professionnelle des titulaires de la certification à 18 et 30 mois et leur publication constituent une obligation réglementaire. Cette enquête est publiée sur le site internet de l'école.

Les objectifs sont d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur parcours professionnel.

L'enquête interroge les diplômés sur leur parcours avant et après leurs études. Des questions portent précisément sur les divers statuts et activités professionnelles (libérales, salariées...), les revenus, les lieux d'implantation, et les éventuels diplômes universitaires obtenus.

Le dispositif est le suivant :

- Au cours de leur année de certification, les étudiants sont informés de la mise en place d'enquêtes d'insertion ;
- Au mois de décembre, les titulaires de la certification des promotions concernées reçoivent un mail pour les informer du démarrage de l'enquête au mois de janvier ;
- Début janvier, les titulaires de la certification reçoivent l'enquête à renseigner en ligne ;
- Une relance par e-mail pour les non-répondants est réalisée une semaine après ;
- En fonction du nombre de répondants, l'enquête se poursuit par téléphone. Cette étape, ainsi que l'analyse finale des données, est confiée à un prestataire externe : l'entreprise NOVE Concept.

Les données recueillies sont analysées de manière globale et anonyme pour suivre le devenir des ostéopathes professionnels que nous avons formés.

Afin de garantir la confidentialité des informations transmises, seule la Direction et l'entreprise chargée de l'enquête ont accès aux réponses. Le prestataire est soumis au secret professionnel et normes de protection des données RGPD.

Nous présentons dans ce dossier les enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois de la promotion certifiée en juillet 2019 et à 18 mois de la promotion certifiée en juillet 2020.

2. UTILISATION DE CE DISPOSITIF

A. Évolution du placement des titulaires de la certification sur les deux dernières promotions

Pourcentage des répondants :

- 82.81 % des diplômés de juillet 2019
- 86.96% des diplômés de juillet 2020

Ayant répondu au questionnaire :

- Parmi les répondants, 92.5% des diplômés de la promotion certifiée en juillet 2019 avaient une activité professionnelle à 18 mois. Cette activité était pour tous une activité d'ostéopathe.

Les répondants de la promotion 2019 n'ayant pas d'activité professionnelle 18 mois après l'obtention de leur diplôme (4 diplômés) évoquaient des raisons liées à la crise sanitaire Covid-19, ainsi qu'une période de travaux dans la structure d'accueil de leur activité.

A 30 mois, 96.2% des diplômés de la promotion 2019 ont une activité professionnelle et 100% d'entre eux exercent en tant qu'ostéopathe.

Les répondants de la promotion 2019 (2 diplômés) n'ayant pas d'activité professionnelle 30 mois après l'obtention du diplôme évoquent des raisons liées à la crise sanitaire Covid-19.

- Parmi les répondants, 97.5% des diplômés de la promotion certifiée en juillet 2020 ont une activité professionnelle à 18 mois, cette activité étant pour tous une activité d'ostéopathe.

Le répondant de la promotion 2020 n'ayant pas d'activité professionnelle 18 mois après l'obtention de son diplôme évoque des raisons liées aux démarches administratives.

B. Analyse globale des diplômés 18 et 30 mois après l'octroi de la certification professionnelle

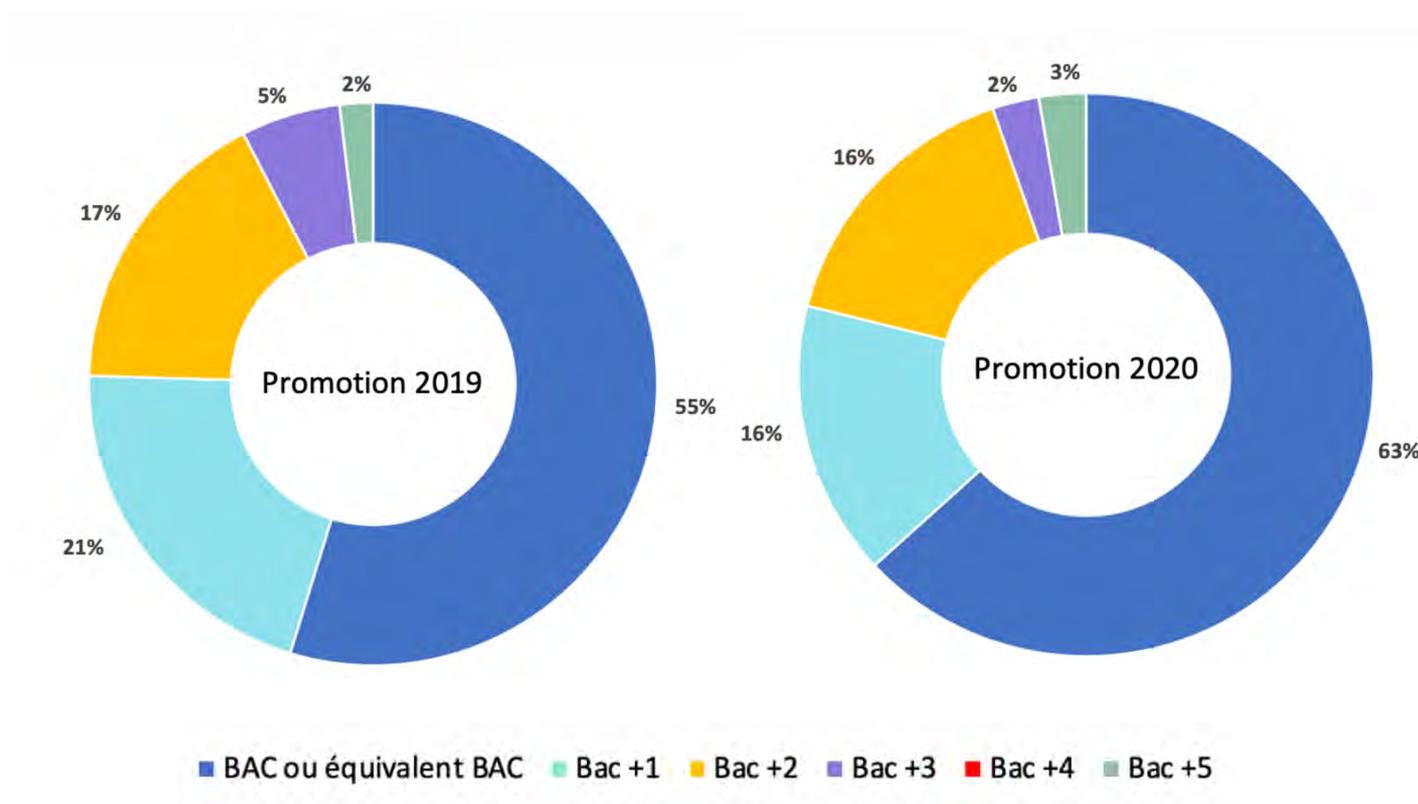
Promotion	Nombre total de titulaires de la certification	Diplômés à 18 mois exerçant une activité d'ostéopathe		Diplômés à 30 mois exerçant une activité d'ostéopathe	
		Nombre de professionnels	Rémunération brute annuelle moyenne	Nombre de professionnels	Rémunération brute annuelle moyenne
2019	64 dont 53 répondants	49	19 606,41 €	51	31 637,86€
2020	46 dont 40 répondants	39	23 584,31 €	Enquête 2023	Enquête 2023

C. Analyse et contextualisation des données

Le parcours avant l'admission

- Niveau d'étude

Répartition des diplômés par niveau d'études avant l'admission à l'Institut Toulousain d'Ostéopathie



Concernant la promotion 2019, 24 diplômés possédaient une expérience professionnelle avant l'entrée à l'Institut Toulousain d'Ostéopathie, sur un total de 53 répondants.

Pour la promotion 2020, 13 diplômés possédaient une expérience professionnelle avant l'entrée à l'Institut Toulousain d'Ostéopathie sur un total de 40 répondants.

Les expériences évoquées sont diverses. Cependant, certains secteurs ressortent et ce, sur l'ensemble des promotions 2019 et 2020. Il s'agit des métiers de l'animation, de la restauration, de la sécurité et de l'encadrement.

Les revenus

Promotion 2019

18 mois après l'obtention de leur diplôme, le revenu brut annuel moyen des professionnels diplômés en juillet 2019 était de 19 606,41€ ; sachant que l'ostéopathie représentait en moyenne 92% de leur activité et que 78% étaient à temps plein en tant qu'ostéopathes.

A titre indicatif, à 24 mois la rémunération brute annuelle moyenne était de 26 551,64 €.

A 30 mois, la rémunération brute annuelle moyenne est de 31 637,86 €.

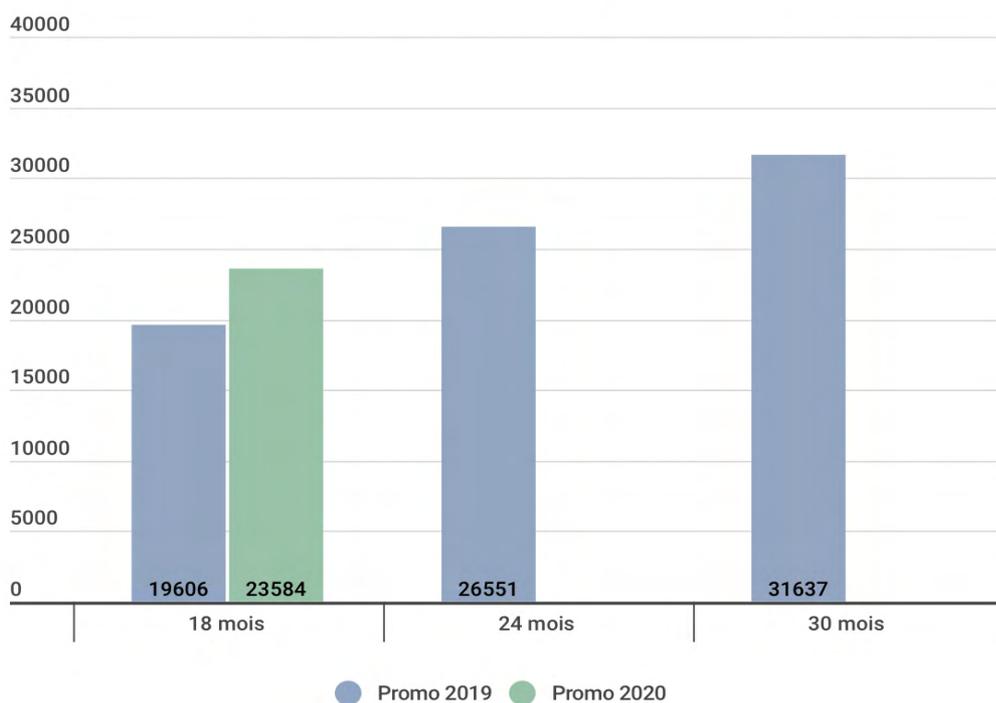
Promotion 2020

18 mois après l'obtention de leur diplôme, le revenu brut annuel moyen des professionnels diplômés en juillet 2020 est de 23 584,31€ ; sachant que l'ostéopathie représente en moyenne 95% de leur activité et que 77% sont à temps plein en tant qu'ostéopathes.

Grâce aux enquêtes effectuées auprès des promotions 2019 et 2020, on constate que les revenus à 18 mois ont tendance à se développer.

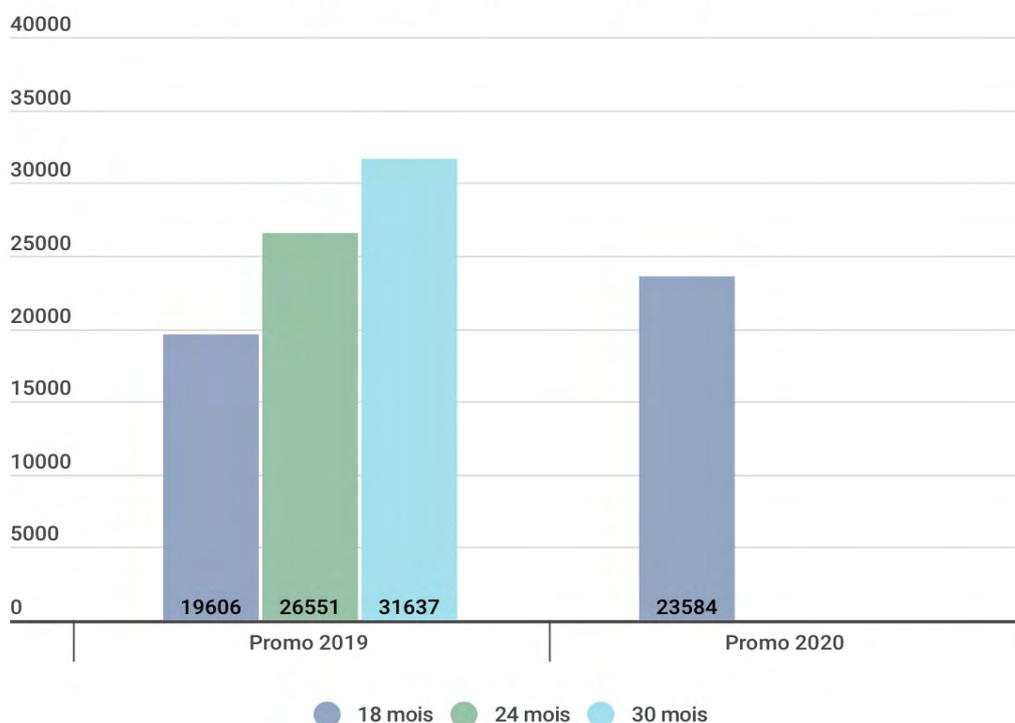
Pour la promotion de 2019, on observe une augmentation exponentielle de 30.49% de la rémunération brute annuelle à 30 mois par rapport à 18 mois.

Evolution des revenus par promotions à 18, 24 et 30 mois



Les résultats des revenus brut annuel par promotion ont été arrondis.

Evolution des revenus par promotions à 18, 24 et 30 mois



Les statuts

- Pour la promotion certifiée en juillet 2019, 18 mois après leur certification, 64% des répondants exerçaient en profession libérale, 57% sous le statut d'auto-entrepreneur. Le statut de salarié représentait 8% des répondants ;

A 30 mois de leur certification, 61% des répondants exercent en profession libérale, 57% en tant qu'auto-entrepreneur et 10% sous le statut de salarié.

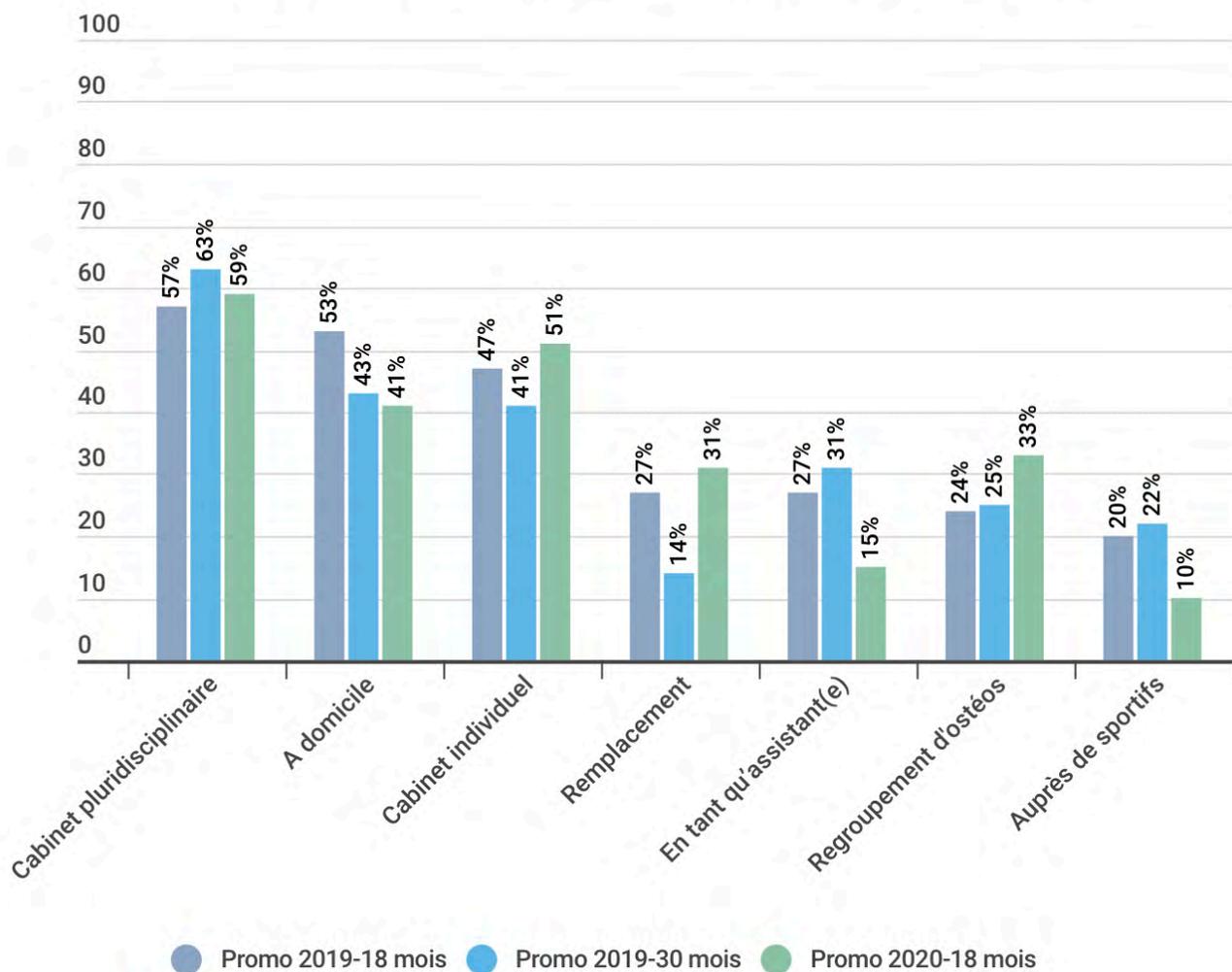
Certains cumulent plusieurs statuts, ce qui explique que le total dépasse les 100%.

- Pour la promotion certifiée en juillet 2020, 18 mois après leur certification, 56% des répondants exercent en profession libérale, 51% sous le statut d'auto-entrepreneur. Le statut de salarié représente 18% des répondants ;

Bien que certains professionnels exercent en entreprise ou en tant que salarié, la norme reste d'exercer en tant qu'auto-entrepreneur ou en profession libérale.

Les cadres d'exercice professionnels

Evolution des cadres d'exercices professionnels à 18 et 30 mois



De façon générale, les cadres d'exercice de la profession d'ostéopathe les plus répandus pour ces deux promotions à 18 et 30 mois sont : l'exercice au sein d'un cabinet pluridisciplinaire, au sein d'un cabinet individuel et à domicile.

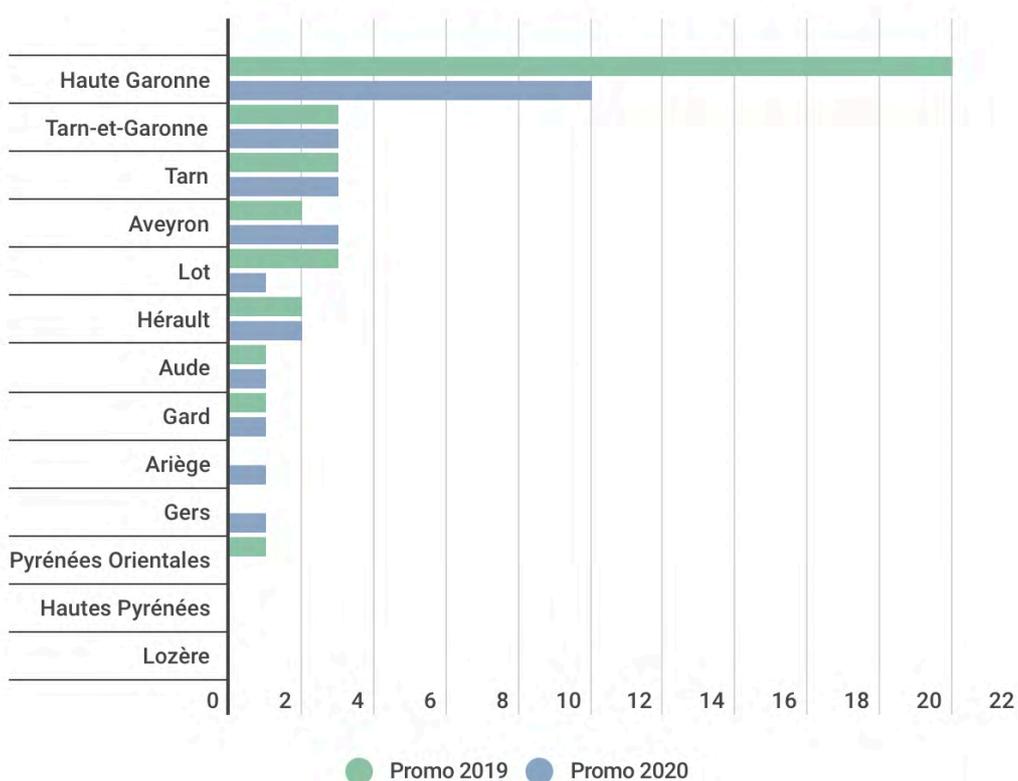
La répartition géographique

La répartition géographique des diplômés implantés en tant qu'ostéopathes 18 mois après l'obtention du diplôme par département est la suivante :

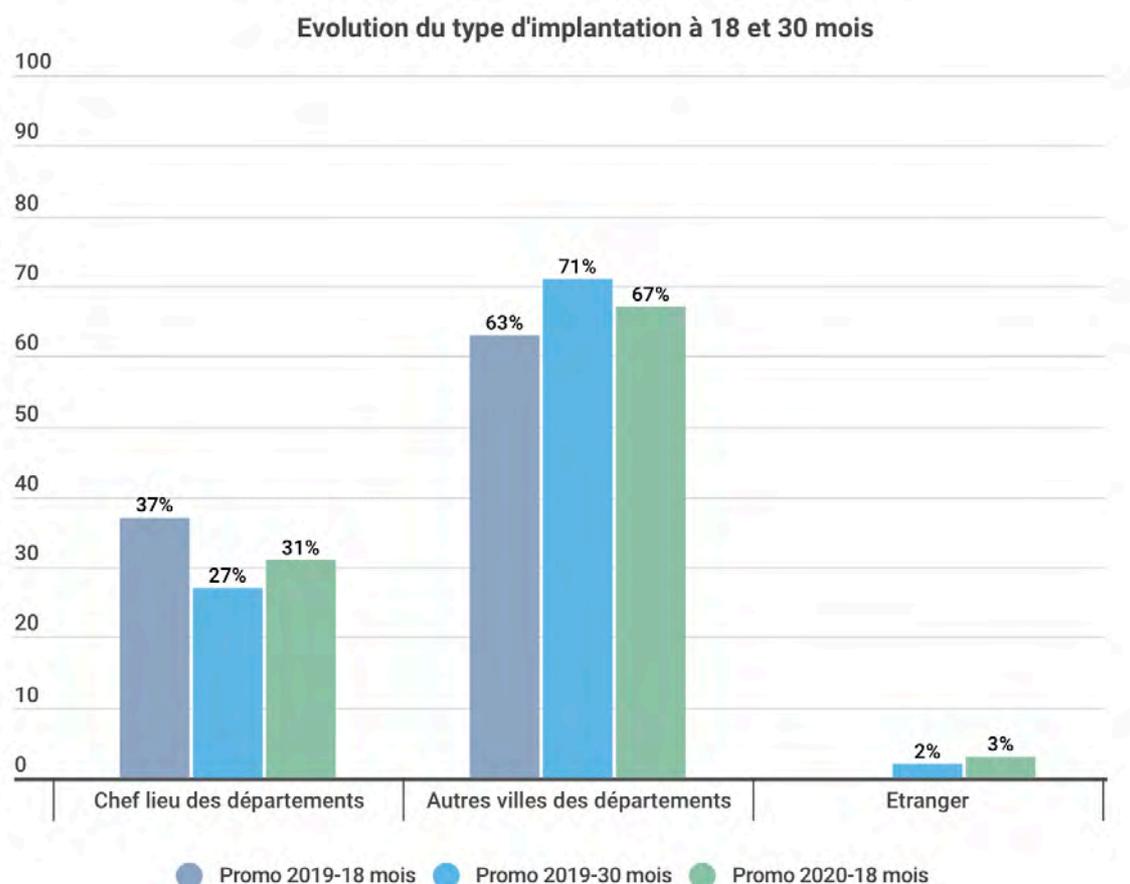
- Promotion 2019 : Haute-Garonne 35%, Tarn-et-Garonne 8%, Lot 6% ;
Pour information, à 30 mois : Haute-Garonne 41%, Tarn 6%, Lot 9% ;
- Promotion 2020 : Haute-Garonne 26%, Aveyron 8%, Tarn-et-Garonne 8%.

Un grand nombre d'interrogés toutes promotions confondues est resté dans la région et le département d'implantation de l'école. Il s'agit de la région d'Occitanie et du département de la Haute Garonne.

Lieu d'implantation professionnel en région d'Occitanie
à 18 mois des promotions 2019 et 2020



La seconde région la plus représentée pour les deux promotions est l'Auvergne-Rhône-Alpes (l'Ain, l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la Drôme, l'Isère, la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie) avec 8% des diplômés pour la promotion 2019 et 11% pour la promotion 2020.



On constate que les diplômés de toutes promotions confondues privilégient des villes de taille inférieures au chef-lieu des départements (la commune la plus importante démographiquement du département ou de la région) pour exercer leur activité professionnelle.

Certains diplômés exerçant une activité d'ostéopathe cumulent deux lieux d'implantation géographique.

- Pour la promotion 2019 cela représentait 30% des diplômés à 18 mois, et 32% des diplômés à 30 mois.
- Pour la promotion 2020 cela représente 38% des diplômés à 18 mois.

La répartition des diplômés cumulant deux lieux d'implantation géographique à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme par département est la suivante :

- **Pour la promotion 2019**
A 18 mois : Haute-Garonne 31%, Tarn 19% et Aude 6% ;
A 30 mois : Haute-Garonne 35%, Tarn 12% et Aude 6% ;
- **Pour la promotion 2020**
A 18 mois : Haute-Garonne 40%, Aveyron 13% et Aude 7%.